

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 24 novembre 2017</b>	<b>N° 2017-719</b>

Convocation du 17 novembre 2017

Aujourd'hui vendredi 24 novembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Michel VERNEJOUL à M. Jacques GUICHOUX  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT  
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Martine JARDINE à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE  
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Jacques COLOMBIER.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain ANZIANI à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h10  
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h25  
M. Christophe DUPRAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h50  
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h40  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h00  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50  
Mme Brigitte COLLET à M. Daniel HICKEL à partir de 10h20  
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h05  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 10h25  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h35

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain JUPPE à partir 12h45 et M. BOBET prend la présidence

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 24 novembre 2017</b>	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction du foncier</b>	<b>N° 2017-719</b>

---

**Bordeaux - Opération d'intérêt national (OIN) Euratlantique - Cession à l' Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique d'emprises à détacher des folioles du Pont Saint Jean rive droite - Principe du déclassement par anticipation - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet d'aménagement d'intérêt national porté par l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique, et au sein de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Garonne Eiffel créée par arrêté préfectoral du 14 mars 2016, deux centralités structurantes seront créées, le Belvédère (tête de pont Saint Jean) et la place « Cacolac », qui seront des lieux d'intermodalité avec la connexion entre les deux lignes projetées de Transport en commun en site propre (TSCP).

Le Belvédère formera une centralité métropolitaine par sa densité et son positionnement en surplomb sur la façade du XVIIIème de Bordeaux. Développé sur un périmètre de 2,5 ha (hors espaces publics), ce secteur constitue la tête de pont Saint-Jean, caractérisé par une mixité programmatique avec en complément des bureaux, l'implantation de logements, de commerces et de services pour affirmer sa fonction de centralité. Pour mettre en œuvre ces opérations d'aménagements, un protocole de coordination des politiques publiques foncières a été conclu entre Bordeaux Métropole et l'EPA Bordeaux Euratlantique. Le troisième avenant est en cours de signature.

A ce titre, il est prévu une vente au profit de l'EPA Bordeaux Euratlantique d'emprises appartenant à Bordeaux Métropole, d'une superficie de 18 078 m<sup>2</sup> environ, correspondant à une partie des folioles du pont Saint Jean sur la rive droite.

Sur la base des prix de référence du protocole foncier de Bordeaux Métropole avec l'EPA (114,87 €/m<sup>2</sup> valeur 2017 actualisés à 2%/an), la valeur de cette vente est estimée aujourd'hui à 2 076 594 €. La Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) a confirmé la valeur de ces emprises à 115 €/m<sup>2</sup> par avis du 8 août 2017.

En conséquence, préalablement à la cession le moment venu à l'EPA Bordeaux Euratlantique des emprises en question, il convient, en application de l'article L2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) de décider du principe du déclassement par anticipation.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 5211-37,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L 2141-2,

**VU** le décret ministériel n° 2012-306 portant création de l'EPA Bordeaux Euratlantique,

**VU** la délibération n° 2011/0840 du Conseil de communauté du 25 novembre 2011 adoptant le protocole foncier entre la communauté urbaine de Bordeaux et l'EPA Bordeaux Euratlantique,

**VU** la délibération n° 2012/060565 du Conseil de communauté adoptant l'avenant n° 1 au protocole Foncier,

**VU** la délibération n° 2014/0650 du Conseil de communauté du 31 octobre 2014 adoptant l'avenant n°2 au protocole foncier,

**VU** la délibération n° 2017/653 du Conseil métropolitain du 27 octobre 2017 adoptant l'avenant n°3 au protocole foncier,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** dans le cadre du protocole de partenariat foncier nous liant à l'EPA Bordeaux Euratlantique prévoyant notamment la cession à intervenir de la partie métropolitaine des folioles du pont Saint Jean sur la rive droite conformément au plan ci-annexé, il convient en préalable de décider du principe du déclassement par anticipation desdites emprises.

## **DECIDE**

**Article 1 :** du principe de déclassement par anticipation d'emprises métropolitaines de 18 078 m<sup>2</sup> environ, correspondant à une partie des folioles du pont Saint Jean sur la rive droite conformément aux plans ci-annexés, et ce, dans la perspective de leur cession à l'EPA Bordeaux Euratlantique, laquelle fera l'objet d'une délibération spécifique le moment venu.

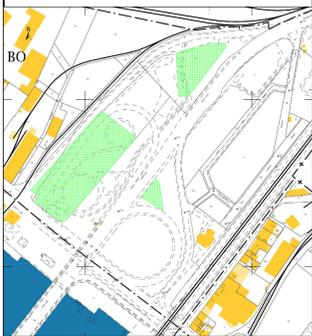
**Article 2 :** d'autoriser les opérateurs immobiliers, acquéreurs des lots aménagés par l'EPA, à déposer la ou les demandes de permis de construire, ainsi que tout dossier de demande d'autorisation administrative qui y serait lié.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2017

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>1 DÉCEMBRE 2017</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>1 DÉCEMBRE 2017</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jacques MANGON</p>
---	--

PLAN DE SITUATION - Sans échelle



EPA - BORDEAUX  
EURATLANTIQUE  
BELVEDERE

Date d'édition : 25/09/2017  
Fichier : Surfaces d'acquisition Belvédère -  
DF+ ilots septembre 17.dwg  
Réf. : 2016-015



**PHASE 1**  
**PLAN DE CESSION**  
**PAR BORDEAUX METROPOLE**  
**A L'EPA BORDEAUX EURATLANTIQUE**

Echelle : 1/500

LEGENDE:  
Partie déclassée (Octobre 2015)  
Acquisition par EPA Bordeaux Euratlantique à Bordeaux Métropole : 15 381 m²



